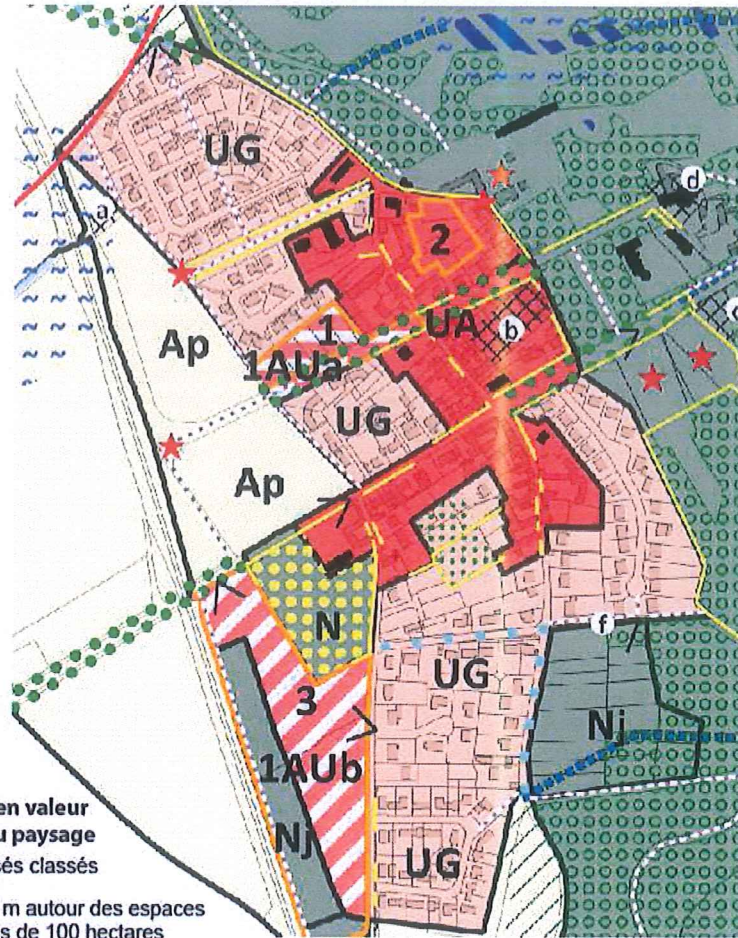


ZONAGE (ZOOM SUR LE BOURG)



Protection et mise en valeur du patrimoine et du paysage

- Espaces boisés classés
- Lisière de 50 m autour des espaces boisés de plus de 100 hectares
- Bâti remarquable
- Patrimoine vernaculaire
- Murs et grilles remarquables
- Principaux alignements d'arbres et haies à protéger
- Verger remarquable
- Parc remarquable
- Vues remarquables
- Cours d'eau
- Surface d'eau ou bassin
- Chemin à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-28 du Code de l'Urbanisme

- Limite de secteur
- Enveloppe d'alerte de zone humide potentielle de classe 2
- Enveloppe d'alerte de zone humide potentielle de classe 3
- Axe de ruissellement temporaire lors d'orages
- Axe de ruissellement temporaire lors d'orage signalés par la commune
- Secteurs soumis au respect des OAP
- Périmètre de 500 m autour de la gare



Plan Local d'Urbanisme de NOINTEL

Le Plan Local d'Urbanisme est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en termes de population, d'aménagements, d'environnement... C'est l'expression du visage futur de NOINTEL.

Dans un premier temps, vous avez pu prendre connaissance du diagnostic territorial puis du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU par le biais de plaquettes de présentation et d'une exposition en mairie.

La procédure d'élaboration du PLU s'est poursuivie avec l'écriture de la partie réglementaire du PLU, qui traduit les grandes orientations du PADD en un plan de zonage et un règlement.

Le présent document a pour objet de vous présenter le plan de zonage et la vocation des différentes zones.

Le dossier de PLU vous sera également présenté lors d'une réunion publique le vendredi 20 octobre 2017.

Réunion publique le 20 octobre à 20h à la salle des fêtes

Madame le maire, Martine LEGRAND, et les membres du Comité de Pilotage vous invitent à une réunion publique sur le thème du Plan Local d'Urbanisme.

Après une présentation du Plan local d'Urbanisme par le bureau d'études IngESPACES, un débat sera ouvert entre tous les participants.

Dans le cadre de la concertation avec la population, un registre est disponible en mairie afin de recueillir vos attentes, suggestions et remarques au fur et à mesure du déroulement des études.

